

# COMMUNE DE NEUVILLER-LA-ROCHE

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement  
de Molsheim

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2020

Nombre des conseillers  
en fonction : 10

Sous la présidence de M. André WOLFF, Maire

Le Conseil municipal de NEUVILLER-LA-ROCHE s'est réuni en séance ordinaire à 19 h dans la salle de la mairie le 12 février 2020 sur convocation adressée par le Maire le 6 février 2020.

**Étaient présents** : M. BERNARD Daniel, M. FABRE Pierre-Yves, M. GRANDGEORGE Raymond, Mme JEUNESSE Laurence, Mme JOUANNY Sylvie, Mme LAPP Jacqueline, M. OFFENBOURGER Bernard, M. THOUVENIN Thierry, M. WOLFF André.

**Absente excusée** : Mme ALVES Mireille.

Le Conseil a désigné pour secrétaire M. VALENTIN Maurice, attaché territorial.

### 1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

### 2) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Vérifié par le Conseil Municipal en présence de M. le Maire, ce dernier s'étant retiré au moment du vote, le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2019 est approuvé à l'unanimité, celui-ci se clôturant comme suit :

- Excédent de fonctionnement de clôture	<b>45 340.72 Euro</b>
- Excédent d'investissement de clôture	<b>6 750.51 Euro</b>
- soit excédent global de clôture	<b>52 091.23 Euro</b>
- <i>Crédits reportés en dépenses d'investissement</i>	<b>7 300,00 Euro</b>
- <i>Crédits reportés en recettes d'investissement</i>	<b>3 300,00 Euro</b>

### 3) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET EAU

Vérifié par le Conseil Municipal en présence de M. le Maire, ce dernier s'étant retiré au moment du vote, le Compte Administratif du budget eau de l'exercice 2019 est approuvé à l'unanimité, celui-ci se clôturant comme suit :

- Excédent de fonctionnement de clôture	<b>19 915,31 Euro</b>
- Excédent d'investissement de clôture	<b>4 899,47 Euro</b>
- soit excédent global de clôture	<b>24 814,78 Euro</b>
- <i>Crédits reportés en dépenses d'investissement</i>	<i>Néant</i>
- <i>Crédits reportés en recettes d'investissement</i>	<i>Néant</i>

### 4) MISE A DISPOSITION A LA COMMUNE DE NEUVILLER-LA-ROCHE PAR LA COMMUNE DE WILDERSBACH D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE

Le Maire rend compte au Conseil municipal du prochain départ à la retraite de Monsieur VALENTIN Maurice, secrétaire de mairie intercommunal, mis à disposition de la commune de Neuviller-la-Roche par la commune de WILDERSBACH pour 50 % de son temps de travail.

Il convient à cet effet de prévoir son remplacement avec la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal, dans les des conditions identiques à celles actuellement en place.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SE DECLARE FAVORABLE** à la création, par la commune de WILDERSBACH, gestionnaire de cet emploi intercommunal, d'un poste d'adjoint administratif territorial principal ;

**DONNE SON ACCORD** pour la mise à disposition à la commune de NEUVILLER-LA-ROCHE par la commune de WILDERSBACH, à 50 % de son temps de travail, de l'agent qui sera recruté pour cet emploi, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

**PRECISE** que la situation administrative de cet adjoint administratif territorial sera gérée par la commune de WILDERSBACH. La commune de NEUVILLER-LA-ROCHE remboursera à la commune de WILDERSBACH la moitié de la rémunération et des charges sociales de l'agent, sur présentation d'un décompte trimestriel ;

**AUTORISE** le Maire à signer avec la commune de WILDERSBACH la convention à intervenir pour officialiser la mise à disposition de l'agent.

Après appel à candidatures et suite aux entretiens réalisés avec les candidats potentiels, le maire informe le Conseil municipal que Madame Céline VECK, a été retenue pour occuper cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020. Celle-ci bénéficiera d'une mutation se son poste actuel exercé à la mairie de PROVENCHERES-ET-COLROY, en qualité d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>e</sup> classe titulaire.

**5) PERMANENCES ELECTIONS MUNICIPALES**

Les permanences à tenir pour les élections municipales (1<sup>er</sup> tour du 15 mars 2020) sont définies comme suit :

- de 8 h à 11 h 30 : Daniel BERNARD, président ; Laurence LOUX et Sylvie JOUANNY, assesseurs
- de 11 h 30 à 15 h : André WOLFF, président ; Pierre-Yves FABRE et Jacqueline LAPP, assesseurs
- de 15 h à 18 h : Raymond GRANDGEORGE, président ; Bernard OFFENBOURGER et Thierry THOUVENIN, assesseurs

**6) TRAVAUX COMMUNAUX**

**A) RESERVOIR** : le devis du 10 février 2020 présenté par l'entreprise Strelec pour un nettoyage et une désinfection du réservoir, l'entretien du stérilisateur UV et du surpresseur rue de l'Etang est accepté pour un montant de 4.380,00 € hors taxes. Les crédits seront prévus au budget eau 2020.

**7) COMPTE RENDU DES REUNIONS INTERCOMMUNALES**

**A) SICTOMME** : Les délégués au Syndicat informent que la taxe 2020 votée par le Sictomme sera ramenée de 7 % à 6,8 %.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres du Conseil municipal,